



www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20181113-2018_91-DE
Regu le 19/11/2018

DELIBERATION
N°2018-91 du 13 novembre 2018

**OBJET - Elus représentants la C.C.B. au sein de
l'Office de Tourisme du Briançonnais :
modification du nombre de représentants.**

Rapporteur : Thierry BOUCHIÉ

Le 13 novembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 07 novembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 23

Nombre de pouvoirs : 7

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
Mme Fanny BOVETTO à M. Alain PROREL
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
Mme Martine ALYRE à M. Emeric SALLE

Mme Patricia ARNAUD, M. Jean-Louis CHEVALIER et M. Olivier FONS ont quitté la salle.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, qui prévoit que les communautés de communes exercent en lieu et place de leurs communes membres, la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »

Vu la loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne qui prévoit, que les communes stations classées de tourisme ou ayant engagé une démarche de classement avant le 31/12/16 peuvent décider de conserver la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-4-1

Vu le code du tourisme et notamment les articles R 133-19, L 133-3 et L133-2

Vu les délibérations des communes de Montgenèvre, La Salle les Alpes, le Monétier les Bains (20.12.2016) Saint Chaffrey (21.12.016) et Briançon (29.12.2016), s'opposant au transfert de la compétence promotion du tourisme à la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par arrêté préfectoral n°05-2018-09.05.001 du 05/09/2018,

Vu la délibération n°2017-114 du 19/12/2017, portant création de l'Office de Tourisme Communautaire du Briançonnais dont la zone géographique d'intervention couvre les 8 communes de Cervières, La Grave, Névache, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Val des Prés, Villar d'Arène, Villard Saint Pancrace et fixant à huit le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'O.T.B.,

Vu les délibérations n°2017-115 du 19/12/2017 et n° 2018-2 du 13/02/2018 désignant M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Patricia ARNAUD, Mme Francine DAERDEN représentants de la C.C.B. au sein du Conseil d'Administration de l'association,

Vu les démissions de M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Sébastien FINE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Pierre LEROY, Mme Francine DAERDEN de leurs mandats de représentant de la C.C.B. au sein du C.A. de l'association, intervenues récemment,

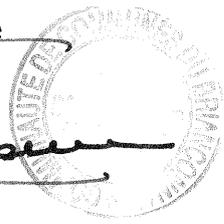
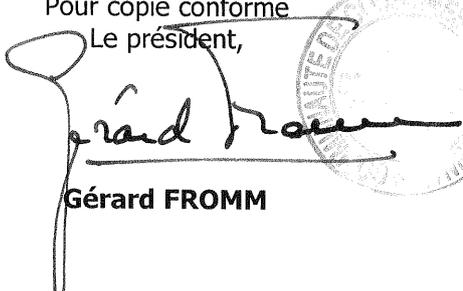
Vu l'avis du Bureau du 22 octobre 2018,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité – 3 abstentions (Catherine MUHLACH, Romain GRYZKA et Bruno MONIER)

- Approuve la réduction du nombre de représentants de la CCB au sein du Conseil d'Administration de l'association afin que la C.C.B. soit représentée non plus par 8 mais 3 élus.
- Confirme que les 3 représentants de la CCB au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Briançonnais sont :
 - Mme Patricia ARNAUD
 - M. Jean-Louis CHEVALIER
 - M. Olivier FONS.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,



Gérard FROMM

Date affichage : **19 NOV. 2018**